



RCS : FREJUS  
Code greffe : 8303

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 40101  
Numéro SIREN : 447 753 591  
Nom ou dénomination : ALESSANDRA HOME INTERIORS

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2017 sous le numéro de dépôt 5453

# ALESSANDRA HOME INTERIORS

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au Capital social de 8.000 €

Siège social  
12 (ex 6), Avenue Paul Rousset  
83990 Saint Tropez  
R.C.S (Fréjus) 447 753 591  
SIRET : 447 753 591 00026

COMPTE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS

DÉPÔT DU

9 SEP. 2017

N° 21735453

## PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 31 août 2017

L'an deux mille dix-sept, le 31 août, à 20 heures, l'associée unique de la Société "ALESSANDRA HOME INTERIORS", Madame Sandra CERFONTAINE, demeurant Villa « Ribo Clare », Quartier Guerrevieille, Route Littorale, 83310 Grimaud, propriétaire de la totalité des 80 parts composant le capital social,

### 1. A préalablement exposé ce qui suit :

- Madame Sandra CERFONTAINE, gérante de la Société " ALESSANDRA HOME INTERIORS", a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexes) de l'exercice clos le 28 février 2017 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice.
- Les comptes annuels arrêtés au 28 février 2017 et le rapport de gestion du gérant ont été établis dans le délai de cinq mois à compter de la date de clôture dudit exercice.
- L'inventaire a été tenu, au siège social, dans les délais légaux et réglementaires.
- Le rapport de gestion établi par Madame Sandra CERFONTAINE, gérante, relate les conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce et qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

### 2. A pris les décisions suivantes portant sur :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 28 février 2017;
- l'affectation des résultats dudit exercice ;
- la constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce ;
- les pouvoirs à conférer en vue des formalités.

### **PREMIERE DECISION**

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 28 février 2017, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 48.183 Euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport de gestion.

### **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :  
(voir affectation)

### **TROISIEME DECISION**

L'associé unique déclare qu'au cours de cet exercice, aucune convention de la nature de celles visées par l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce, n'est intervenue.

### **QUATRIEME DECISION**

L'associé unique confère au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes, tous pouvoirs pour faire tous dépôts et publicités et accomplir toutes formalités légales et administratives.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit, signé par l'associé unique et gérant et consigné sur le registre des décisions de l'associé unique.

**L'associée unique**  
**Madame Sandra CERFONTAINE**



A handwritten signature in black ink, reading "Sandra Cerfontaine", with a long horizontal line underneath it.

# ALESSANDRA HOME INTERIORS

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au Capital social de 8.000 €

Siège social

12 (ex 6), Avenue Paul Roussel  
83990 Saint Tropez

R.C.S (Fréjus) 447 753 591

SIRET : 447 753 591 00026

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS

DÉPÔT DU

19 SEP. 2017

N° 21735453

.....  
**DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE  
EN DATE DU 31 août 2017**

**AFFECTATION DU RESULTAT  
DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 28 FEVRIER 2017**  
.....

## DEUXIEME DECISION

Le totalité du résultat comptable soit un bénéfice de 48.182,58 Euros est à imputer en « Autres Réserves ».

*M. Mouton*

# ALESSANDRA HOME INTERIORS

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au Capital social de 8.000€

Siège social

12 (ex 6), Avenue Paul Roussel

83990 Saint Tropez

R.C.S (Fréjus) 447 753 591

SIRET : 447 753 591 00026

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS

DÉPÔT DU

19 SEP. 2017

N° 217 35453

## RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2017

La soussignée, Madame Sandra CERFONTAINE, gérante, associée de la Société "ALESSANDRA HOME INTERIORS", a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 28 février 2017, associée unique, établi le présent rapport de gestion sur la situation de la Société durant l'exercice écoulé.

Le présent rapport, prévu par les dispositions de l'article L 223-26 et L 232-1 du Nouveau Code de Commerce, expose :

- la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 28 février 2017;
- l'évolution prévisible de la Société au cours du présent exercice social et des exercices futurs ;
- les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice social et la date à laquelle il est établi.

### I - SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL

#### 1 - Résultats significatifs

Notre Société exploite une entreprise de d'architecture d'intérieur, de décoration et de vente de mobilier.

Cette activité pour l'exercice social clos le 28 février 2017, se traduit par les chiffres suivants, représentant les principaux niveaux de résultats :

Notre Société a enregistré un chiffre d'affaires de 954.201 € en hausse de 27% par rapport à l'année précédente.

Le total des charges d'exploitation s'est élevé à la somme de 892.953 € en très forte hausse de 41 % par rapport à l'année passée.

Ces résultats entraînent un résultat d'exploitation de 61.249 € en baisse de 46% par rapport à l'année passée.

Ceci s'explique principalement par une commande très importante passée auprès de notre fournisseur « Christian Liaigre » en 2015 qui a été facturée à notre société sur l'exercice actuel alors que notre facture avait été soldée par notre client sous l'exercice précédent.

Après comptabilisation des produits et charges financiers ainsi que des produits et charges exceptionnels, le résultat net comptable fait ressortir un bénéfice de 48.182,58 €.

## 2 - Compte rendu d'activité

Les résultats enregistrés pour ce quatorzième exercice sont donc inférieurs à l'année précédente traduisant cette distorsion de facturation dans notre comptabilité.

## 3 - Evolution prévisible et perspectives d'avenir

En 2017-2018, l'activité se présente bien. Nous restons cependant toujours attentifs à la fragilité économique.

## 4 - Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement notable ne semble devoir être signalé.

## 5 - Activités en matière de recherche et de développement

La Société n'a engagé aucun frais de recherche et développement.

## **II - AFFECTATION DES RESULTATS**

L'exercice écoulé fait ressortir un gain 48.182,58 €.

(voir affectation)

## **III - SITUATION FISCALE DE LA SOCIETE EU EGARD AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DU 12 JUILLET 1965**

Pour répondre aux prescriptions de l'article L.47 de la loi n°65-566 du 12 juillet 1965 portant réforme de la fiscalité des entreprises, qui fait obligation aux Gérants d'indiquer dans leurs rapports à l'assemblée générale des associés, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices qui précèdent celui sur lequel l'assemblée est appelée à statuer, ainsi que le montant du crédit d'impôt ou de l'avoir fiscal correspondant à ces dividendes distribués, la gérance précise qu'il s'agit du neuvième exercice.

**IV - CONVENTIONS ET OPERATIONS TOMBANT SOUS LE COUP DES  
DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 223-19 DU NOUVEAU CODE DE  
COMMERCE**

Au titre de l'exercice écoulé, aucune convention de la nature de celles visées par l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce n'est intervenue.

Fait à Saint-Tropez

Le 31 juillet 2017

**La Gérante**

Madame Sandra CERFONTAINE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Cerfontaine', is written over a horizontal line. The signature is cursive and somewhat stylized.

# ALESSANDRA HOME INTERIORS

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au Capital social de 8.000 €

Siège social

12 (ex 6), Avenue Paul Roussel

83990 Saint Tropez

R.C.S (Fréjus) 447 753 591

SIRET : 447 753 591 00026

---

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS

DÉPÔT DU

19 SEP. 2017

N° 217.35453

## RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE Article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce

---

En application de l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce, le Gérant d'une Société doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et un Gérant ou un associé ou d'autres Sociétés dans lesquelles le Gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

Au titre de l'exercice 2016-2017, aucune convention de la nature de celles visées par l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce n'est intervenue.

Fait à Saint Tropez

Le 31 juillet 2017

Madame Sandra CERFONTAINE

*S. Cerfontaine*

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS

DÉPÔT DU

19 SEP. 2017

22/08/2017

*S. Cerfontaine*

N° 217 954 53

## Comptes annuels / 2017

Période du 01/03/2016 au 28/02/2017

**SARL ALESSANDRA HOME INTERIORS**

6 avenue Paul Roussel

83990 ST TROPEZ

00494548383

APE : 4759B

Siret : 44775359100026

s\_cerfontaine@yahoo.fr

www.alessandra.fr



Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de Marseille  
262 Av Ste Marguerite 06200 Nice  
36 Bd Victor Hugo 06000 Nice  
26 Av des Tignes 06110 Le Cannet

Tél. 04 93 18 38 28

Fax. 04 93 18 38 29

Courriel : cabinetcomptable@hma-conseil.fr

Site Web : www.hma-conseil.com


**Sommaire**

<b>Liasse Fiscale</b>	<b>1</b>
2033A - Bilan simplifié	2
2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)	3
2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values	5
2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficit reportables...	6
2033E - Contribution Economique Territoriale – Valeur Ajoutée et Effectifs	7
2033F - Composition du capital social	8
2033G - Filiales et participations	9
2069RCI - Réductions et crédits d'impôts de l'exercice	10
2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	11
<b>Annexe</b>	<b>15</b>
Règles et méthodes comptables	17
Notes sur le bilan	19
Notes sur le compte de résultat	23
Autres informations	24
Faits caractéristiques	25
Etat des créances et des dettes	26
Tableau des cinq derniers exercices	27

*Comptes annuels*

**2017**

*Période du 01/03/2016 au 28/02/2017*

*Liasse Fiscale*



Désignation de l'entreprise <b>SARL ALESSANDRA HOME INTERIORS</b>				Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise <b>6 avenue Paul Roussel 83990 ST TROPEZ</b>							
Numéro SIRET* <b>4 4 7 7 5 3 5 9 1 0 0 0 2 6</b>							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <b>12</b>			Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>				
				Exercice N clos le <b>28/02/2017</b>			
<b>ACTIF</b>				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		010	012			
	{ Fonds commercial*						
	Autres*		014	016			
	Immobilisations corporelles*		028	030	43 946	88 627	
	Immobilisations financières* (1)		040	042		8 700	
Total I (5)		044	048	43 946	97 327		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	052	108 588	
		Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	59 029	59 029	
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés*		068	070	428	428
		Autres* (3)		072	074	33 024	33 024
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	086	66 936	66 936	
	Charges constatées d'avance *		092	094	2 837	2 837	
	Total II		096	098	270 845	270 845	
Total général (I + II)		110	112	43 946	368 172		
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		8 000		
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126		800		
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131		168 210		
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136		48 182		
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142		225 193		
Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		88 529		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		14 920		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....		169	28 531	39 529		
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176		142 979			
Total général (I + II + III)		180		368 172			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SARL ALESSANDRA HOME INTERIORS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>				Exercice N clos le 28/02/2017			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210		
	Production vendue	biens	et livraisons	215	214		
			services*	intracommunautaires	217	218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires.)			222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	954 202		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	628 916	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	( 23 840)	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	142 380	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	1 006	
	Rémunérations du personnel*				250	95 541	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	29 488	
	Dotations aux amortissements*				254	13 698	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*			259			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260		
Total des charges d'exploitation (II)				264	892 952		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	61 249		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280		
	Produits exceptionnels	(IV)			290		
	Charges financières	(V)			294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	143
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				
Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	12 923		
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				310	48 182		
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	48 182		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	1 376	
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	10 037	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330	138	
			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	( Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)		249			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350		
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655		
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	59 734	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356			
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	59 734	



I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	50 643	452	17 205	454		456	67 848				
	Matériel de transport	460	4 607	462	28 263	464		466	32 870				
	Autres immobilisations corporelles	470	32 406	472	4 049	474	4 601	476	31 855				
	Immobilisations financières	480	8 700	482		484		486	8 700				
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>96 356</b>	<b>492</b>	<b>49 518</b>	<b>494</b>	<b>4 601</b>	<b>496</b>	<b>141 274</b>				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	11 496	542	6 000	544		546	17 496				
	Matériel de transport	550	4 130	552	4 382	554		556	8 512				
	Autres immobilisations corporelles	560	19 078	562	3 315	564	4 457	566	17 937				
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>34 705</b>	<b>572</b>	<b>13 698</b>	<b>574</b>	<b>4 457</b>	<b>576</b>	<b>43 946</b>				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	ORDINATEUR DELL	PC PORTABLE ACER	PC PORTABLE HP	PC HP WORKSTATION	HP PROBOOK 470								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧					
1	1 282	1 282											
2	799	799											
3	799	799											
4	1 057	1 057											
5	663	519	143		( 143 )								
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	578	4 601	580	4 457	582	143	584	586	( 143 )	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>		579		Régularisations	590		583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)										591			
<b>TOTAL</b>					596	( 143 )	585	597	599				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SARL ALESSANDRA HOME INTERIORS Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>				

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700	705		
Terrains	710	715		
Constructions	720	725		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745		
Matériel de transport	750	755		
Autres immobilisations corporelles	760	765		
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>		

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent <sup>(1)</sup>	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

**III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

**IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA**

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

**V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)**

	800	<input type="checkbox"/>
--	-----	--------------------------

**VI DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	263
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	14 641
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	190 807
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	79 440
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

<sup>(1)</sup> Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

N° de dépôt

Néant \*

EXERCICE CLOS LE

28/02/2017

N° SIRET

4 4 7 7 5 3 5 9 1 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL ALESSANDRA HOME INTERIORS

ADRESSE (voie)

6 avenue Paul Roussel

CODE POSTAL

83990

VILLE

ST TROPEZ

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	80

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  MLE Nom patronymique  CERFONTAINE Prénom(s)  SandraNom marital  % de détention  100.00 Nb de parts ou actions  80Naissance : Date  06021970 N° Département  99 Commune  IXELLES Pays  BELGIQUEAdresse : N°  Voie  Route du littoralCode Postal  83310 Commune  GRIMAUD Pays  FRANCETitre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 28/02/2017

N° SIRET 44775359100026

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ALESSANDRA HOME INTERIORS

ADRESSE (voie) 6 avenue Paul Roussel

CODE POSTAL 83990 VILLE ST TROPEZ

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

## REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SARL ALESSANDRA HOME INTERIORS  
447753591 IS1

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant	
	PME au sens communautaire	<b>X</b>
Désignation et n° siren de la société tête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	

### I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	3 417

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

#### Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	56 945
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

### II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

### PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts )

--

### III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

## FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/03/2016	Clos le	28/02/2017
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	44775359100026
SARL ALESSANDRA HOME INTERIORS 6 avenue Paul Roussel  83990 ST TROPEZ	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	<input type="checkbox"/>	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2016
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM <i>(reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,<sup>1</sup> hors rémunérations versées dans les DOM)</i>	1	56 945
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	3 417
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail <sup>2</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	3 417
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) <sup>3</sup>	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail <sup>4</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 12)</i>	9	
<b>Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)</b>	10	3 417
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11	

<sup>1</sup> Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

<sup>2</sup> Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

<sup>3</sup> Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

<sup>4</sup> Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
<b>TOTAL</b>				12

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
<b>TOTAL</b>				

**IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE**

**IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :**

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	3 417
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>5</sup>	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15	3 417
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	3 417

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>3</sup>	18	
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

<sup>5</sup> Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

#### IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)	21	3 417
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

**IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu :** les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

*Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).*

*Comptes annuels*

**2017**

*Période du 01/03/2016 au 28/02/2017*

*Annexe*



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ALESSANDRA HOME INTERIORS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 28/02/2017, dont le total est de 368 173 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 48 183 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/03/2016 au 28/02/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/02/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 28/02/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 3 279 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.


**Notes sur le bilan**
**Actif immobilisé**
**Tableau des immobilisations**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	87 657	49 519	4 601	132 574
Immobilisations financières	8 700			8 700
<b>Total</b>	<b>96 357</b>	<b>49 519</b>	<b>4 601</b>	<b>141 274</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	34 705	13 699	4 457	43 947
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>34 705</b>	<b>13 699</b>	<b>4 457</b>	<b>43 947</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>97 328</b>

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		49 519		49 519
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>49 519</b>		<b>49 519</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		4 601		4 601
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>4 601</b>		<b>4 601</b>

**Notes sur le bilan**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 44 990 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 700		8 700
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	428	428	
Autres	33 025	33 025	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 837	2 837	
<b>Total</b>	<b>44 990</b>	<b>36 290</b>	<b>8 700</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	431
<b>Total</b>	<b>431</b>

**Notes sur le bilan**

**Capitaux propres**

**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 8 000,00 euros décomposé en 80 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

**Dettes**

**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 54 450 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 921	14 921		
Dettes fiscales et sociales	10 998	10 998		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	28 531	28 531		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>54 450</b>	<b>54 450</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	28 531			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 28 531 euros.

**Notes sur le bilan**

Charges à payer

	<b>Montant</b>
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	1 479
CONGES A PAYER	2 267
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	742
ETAT AUTRES CH. A PAYER	518
<b>Total</b>	<b>5 006</b>

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>Charges Financières</b>	<b>Charges Exceptionnelles</b>
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	2 837		
<b>Total</b>	<b>2 837</b>		



Notes sur le compte de résultat

f

 **Autres informations****Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



**Faits caractéristiques**


**Etat des créances et des dettes**
**ETAT DES CREANCES**

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 700		8 700
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	428	428	
Autres	33 025	33 025	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 837	2 837	
<b>Total</b>	<b>44 990</b>	<b>36 290</b>	<b>8 700</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

**ETAT DES DETTES**

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 921	14 921		
Dettes fiscales et sociales	10 998	10 998		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	28 531	28 531		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>54 450</b>	<b>54 450</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	28 531			

**Tableau des cinq derniers exercices**

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
Nombre d'actions ordinaires	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00
<b>Opérations et résultats :</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	653 693,47	737 510,03	746 142,74	747 170,40	954 201,48
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	79 230,10	73 329,06	122 140,88	121 208,41	74 804,16
Impôts sur les bénéfices	18 386,00	15 271,00	30 755,00	29 346,00	12 923,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	57 292,15	53 506,11	85 686,72	82 524,24	48 182,58
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	760,55	725,73	1142,32	1148,28	773,51
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	716,15	668,83	1071,08	1031,55	602,28
Dividende distribué					
<b>Personnel</b>					
Effectif salariés	2	2	2	2	2
Montant de la masse salariale	43 419,73	51 953,76	66 380,75	96 468,47	95 541,38
Montant des sommes versées en avantages sociaux	10 752,27	12 159,28	14 371,45	13 227,92	14 584,15